

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Nettoyage huile et graisse**

Code du produit: 10896, 10897

UFI: NRA0-F01P-M006-HAA6

1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Détachant d'huile

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Intervention: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 1)

· <u>Mention d'avertissement</u>	Attention
· <u>Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:</u>	Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics
· <u>Mentions de danger</u>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· <u>Conseils de prudence</u>	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· <u>Indications complémentaires:</u>	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· 2.3 Autres dangers	
· <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	
· <u>PBT:</u>	Non applicable.
· <u>vPvB:</u>	Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

· <u>Description:</u>	Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
-----------------------	--

· Composants dangereux:

Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412 EUH066	12,5-25%
Numéro CE: 932-020-9 Reg.nr.: 01-2119548395-31	Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336 EUH066	<10%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥15 - <30%
----------------------------	------------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Etourdissement
Vertiges

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Assurer une aération suffisante.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec.

· Classe de stockage:

3

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

Oral DNEL (Langzeit-wiederholt) 125 mg/kg bw/day (BEV)

Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 208 mg/kg bw/day (ARB)

125 mg/kg bw/day (BEV)

Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 871 mg/m³ Air (ARB)

185 mg/m³ Air (BEV)

Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

Oral DNEL (Langzeit-wiederholt) 699 mg/kg bw/day (BEV)

Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 773 mg/kg bw/day (ARB)

699 mg/kg bw/day (BEV)

Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 2.035 mg/m³ Air (ARB)

608 mg/m³ Air (BEV)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 4)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
 recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:
 STOKODERM (<http://www.stoko.com>)
 recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:
 STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)
 recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:
 FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)
 recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:
 STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)
 Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/ EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 5)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 , 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Vitoject (KCL, Art_No. 890)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

Gris clair

· Odeur:

Caractéristique

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

132 °C

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

0,6 Vol %

· Supérieure:

7 Vol %

· Point d'éclair

56 °C

· Température d'inflammation:

240 °C

· pH

Non déterminé.

non applicable

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique à 20 °C:

60.000 mPas

· Solubilité

· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Pression de vapeur à 20 °C:

1 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

1,42 g/cm³

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 6)

9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Pâteuse
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 29,1 %
- Teneur en substances solides: 72,4 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	4.951 mg/l (rat) (OECD 403)

Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

Oral	LD50	>7.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.200 mg/kg (rabbit)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

EL50/48h	>22-<46 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	>10-<30 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	<1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	0,317 mg/l (daphnia magna)
NOELR/28d	0,182 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

EC50/48h	2,4 mg/l (daphnia magna)
----------	--------------------------

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 8)

NOELR/72h	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	1 mg/l (daphnia magna)
NOELR/28d	0,46 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/72h	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	18,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 13*	solvants

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Alcool

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3295
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
- **IMDG** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
- **IATA** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics)

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 9)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR
 · Classe
 · Étiquette

 3 (F1) Liquides inflammables.
 3
· IMDG, IATA
 · Class
 · Label

 3 Liquides inflammables.
 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant:

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

 · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):
 · No EMS:
 · Stowage Category

 Attention: Liquides inflammables.
 30
 F-E,S-D
 E

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:· ADR
 · Quantités limitées (LQ)
 · Quantités exceptées (EQ)

 5L
 Code: E1
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

 · Catégorie de transport
 · Code de restriction en tunnels

 3
 D/E
· IMDG
 · Limited quantities (LQ)
 · Excepted quantities (EQ)

 5L
 Code: E1
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

 · Directive 2012/18/UE
 · Substances dangereuses
désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 10)

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 411,9 g/l· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· <u>Phrases importantes</u>	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

29.08.2022

· Numéro de la version précédente:

3

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 11)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR